



Bâle, le 18 mars 2022

Communiqué aux médias

Trop peu de matières premières Bourgeon d'Europe

La guerre en Ukraine a en Suisse des conséquences sur les aliments fourragers bio pour les non-ruminants comme les poules. Pour compenser la disponibilité limitée de matières premières Bourgeon venant d'Europe comme le soja, le colza, le tournesol et le lin, Bio Suisse octroie une autorisation spéciale limitée du 1er avril au 31 décembre 2022.

Cette dérogation autorise les fabricants d'aliments fourragers bio Bourgeon pour les non-ruminants à compléter leur approvisionnement avec jusqu'à 15 % des besoins totaux en grains de colza, de lin et de tournesol (et en sous-produits de ces trois matières premières) avec de la qualité Bio-UE d'origine européenne. Pour les grains de soja (et leurs sous-produits), Bio Suisse octroie une autorisation exceptionnelle pour 40 % des besoins totaux. Le soja peut venir d'entreprises agricoles certifiées Bio-UE d'origine européenne ou d'entreprises d'outre-mer qui produisent selon le Cahier des charges de Bio Suisse.

Le secteur de l'œuf a en outre décidé de renoncer jusqu'à fin 2022 à l'alimentation 100 % bio qu'il s'était auto-imposée. L'utilisation de 5 % d'amidon de maïs ou protéines de pomme de terre de production conventionnelle européenne est autorisée avec effet immédiat. Cette adjonction correspond au Cahier des charges de Bio Suisse qui impose une alimentation 95 % bio. Rien ne change pour l'affouragement des ruminants (100 % Bourgeon CH, max. 5 % de concentrés).

La situation actuelle nous révèle que nous devons changer nos habitudes alimentaires si nous voulons importer moins d'aliments fourragers. Consommer moins de viande et gaspiller moins de denrées alimentaires sont deux mesures simples qui sont d'une grande efficacité.

Contact pour les médias:

David Herrmann, Responsable du service médias de Bio Suisse, 061 204 66 46, david.herrmann@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 7'450 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et 1'150 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Le Bourgeon est durable car il offre à nos contemporains une bonne qualité de vie tout en préservant les ressources des générations futures. Ce faisant il remet en équilibre les intérêts de l'homme, de l'animal et de la nature. Et pour que cet équilibre puisse se maintenir durablement, des organismes indépendants contrôlent chaque année l'intégralité de la chaîne de création de valeur ajoutée. www.bio-suisse.ch